

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
21/07/2016	21/07/2016	F01116P0126

1. Intitulé du projet

Aménagement de la place des Fêtes (Paris 19ème arrondissement)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° infrastructures routières d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Dimensions de la place des Fêtes (coeur de place) : environ 200 m * 220 m Chaussées circulées autour de la place : 700 m de longueur environ Surface: 36 940m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet vise en priorité à transformer les usages de la place des Fêtes en faveur des habitants, des piétons et de leurs déplacements.
Il prévoit de rééquilibrer l'espace en faveur des piétons et des cyclistes. Un contre sens cyclable est créé sur l'anneau de la place (Rues Louise Thuiliez, Henri Ribière, Augustin Thierry et Petitot). Le coeur de place est restitué de manière permanente aux piétons. D'une manière générale, les aménagements seront conçus selon une exigence de sobriété et en limitant autant que possible l'ampleur des travaux. Les actions porteront notamment sur la création de nouvelles traversées piétonnes, la modification de carrefours, la reprise des revêtements quand cela s'avère nécessaire, la création d'itinéraires sécurisés pour les cyclistes, la création d'itinéraires adaptés aux personnes en situation de handicap, et le renforcement de la végétalisation. Enfin, une partie du projet sera mise en oeuvre selon une méthode collaborative avec les habitants, au cours d'ateliers de co-conception et de co-construction pilotés par des collectifs de concepteurs. Les interventions porteront, notamment, sur des mobiliers destinés à accueillir de nouveaux usages de l'espace public ou des actions de végétalisation.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs généraux poursuivis par la municipalité parisienne sont d'augmenter les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes en diminuant les emprises des chaussées circulées. Les espaces ainsi reconquis doivent permettre l'installation de nouveaux usages, de manière temporaire ou pérenne. Les transformations opérées permettront d'embellir l'espace public et de développer la végétalisation, en privilégiant innovation et sobriété des aménagements.

Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, qui ont permis de définir les objectifs spécifiques suivants :

- réorganiser et conforter le marché
- réaffirmer le caractère piéton du coeur de place
- renforcer la présence du végétal
- sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles
- valoriser la fontaine

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont conduits en coordination avec les services de la Préfecture de Police et en application du 7ème protocole de bonne tenue des chantiers en vigueur à Paris, visant à sécuriser les usagers de la voie publique en période de chantier, à assurer une bonne information des riverains et à améliorer la propreté des emprises.

En particulier, le protocole attire l'attention des intervenants sur la sécurité et le confort des cheminements des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules qui devront être assurés, et sur le maintien des continuités cyclables. Ils devront garantir la protection des arbres, ainsi que la protection de l'environnement en évitant l'écoulement des hydrocarbures, en limitant la consommation d'eau et d'énergie, en luttant contre la pollution de l'air, en limitant les émissions de poussière, et en se conformant aux règles de l'arrêté du 29 octobre 2001 pour limiter les nuisances dues au bruit.

Lors de l'élaboration du projet, des échanges ont lieu avec les différents concessionnaires (CPCU, ErDF, GrDF, DPE- SAP, Orange et autres opérateurs de téléphonie) ainsi qu'avec la RATP pour évaluer l'impact du projet sur leurs réseaux et ouvrages. Une déclaration de travaux est lancée en phase diagnostic et une instruction technique est menée en phase avant-projet pour vérifier la compatibilité des réseaux avec le projet. Des déviations de réseaux préalables au démarrage du chantier peuvent être nécessaires.

L'ouverture du chantier fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de l'Inspection du Travail et d'une réunion d'ouverture de chantier (ROC) sur place en présence des entreprises et des services de la Préfecture de Police. Lors de cette réunion, le phasage des travaux, les conditions de circulation des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules ainsi que la signalisation réglementaire à mettre en œuvre sont validés.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

- phase 1 : aménagement des voies autour de la place des Fêtes : Les travaux d'une durée estimée à 8 mois porteront sur les infrastructures de voirie, les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, la plantation d'arbres. Ces travaux pourront nécessiter des modifications provisoires de la circulation générale (transports en commun, véhicules).
- phase 2 : aménagement du coeur de place : les travaux d'une durée estimée à 12 mois concerneront notamment la végétalisation de l'espace, l'éclairage public et les illuminations, la création de nouveaux jeux d'eau, la suppression de la pyramide et la mise à niveau des ventilations attenantes, la valorisation du passage Compans, la création d'assises et l'aménagement des jardinières entre les trémies d'accès au parc de stationnement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit :

- la réorganisation du marché, son maintien autour du square Monseigneur Maillet et le déplacement d'une partie des étals sur les rues Augustin Thierry et Henri Ribière.
- le passage de 2 files à 1 file de circulation sur les voies autour de la place, avec maintien du couloir bus
- le passage à 30 km/h sur toutes les voies autour de la place
- la création d'un double sens cyclable, conformément à la réglementation en vigueur pour les voies 30 et zones 30
- la création de nouvelles traversées piétonnes,
- la réorganisation des deux carrefours Crimée et Henri Ribière / rue Louise Thuliez afin de donner plus d'espace aux piétons
- la mise en place de mobiliers d'assises, de mobiliers sportifs et de marquages ludiques
- la création de nouveaux espaces végétalisés
- la mise en place de signalétique
- l'accueil d'activités culturelles ou événementielles sur le coeur de place

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France au titre du Code du Patrimoine (co-visibilité MH)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Hypothèse d'une éventuelle déclaration de projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions de la place: environ 200 m * 220 m (coeur de place) Superficie globale du projet: 36 940 m ² environ Superficie prévisionnelle faisant l'objet de travaux d'infrastructure: 14 514 m ² Surface supplémentaire prévisionnelle dédiée aux piétons : 2 460 m ² Nombre d'arbres actuel : 185 Prévision plantations supplémentaires: + 12	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Place des Fêtes
rue Louise Thuliez
rue de la place des Fêtes
rue des Fêtes
rue Petitot
rue Augustin Thierry
rue Henri Ribière
19ème arrondissement

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 23 ' 33.0 E Lat. 48 ° 52 ' 35.8 N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 23 ' 44.0 E Lat. 48 ° 52 ' 37.4 N

Communes traversées :

19ème arrondissement de Paris

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non
- 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Créée à l'origine en 1836, la place a pris sa forme pentagonale en 1861 sous Haussmann, puis a été rénovée au début des années 1970, et réaménagée en 1995 par Bernard Huet
- 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme d'embellissement de 7 places parisiennes

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voies circulées et espaces piétons en Zone Urbaine Générale, excepté le square et ses abords en Zone Urbaine Verte du Plan Local d'Urbanisme.

Les revêtements au sol de ces voies circulées et espaces piétons sont en enrobé pour les chaussées, en asphalte pour les trottoirs et en dalles et pavés pour le coeur de place.

Les espaces piétons de la place des Fêtes y compris le square Monseigneur Maillet sont très arborés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme issu de la révision générale de 2006, modifié en 2009, 2012 et 2016.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du parc Jean Moulin Les Guilands.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département de Paris approuvé en septembre 2015.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Paris est couvert par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé le 15 juillet 2003, révisé le 19 avril 2007, et un document valant Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol. Le territoire de la commune de Paris n'est pas couvert par un plan de prévention des risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites recensés dans base de données Basias et en activité dans un rayon de 100 m autour de la place: - Parc de stationnement couvert au 2 rue Compans - Parc de stationnement couvert au 5 place des Fêtes - Combustion (groupes électrogènes), transformateur au 7 rue Louise Thuliez - Blanchisserie au 204 rue de Belleville
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place des Fêtes se situe à plus de 2 km du site Natura 2000 le plus proche (Parc Jean-Moulin Les Guilands, site de Seine-Saint-Denis).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- au 3 rue Augustin Thierry, Regard de la Lanterne, classé MH 6 février 2006 - aux 3 ; 7-9 ; 11 à 15 rue Augustin Thierry et : Ouvrage du grand aqueduc de Belleville classé aux Monuments Historiques -6 février 2006 - au 44 ; 46 et 48 rue des Solitaires : regard Lecouteux. Ouvrage lié au grand aqueduc de Belleville sous la parcelle, classé MH 6 février 2006 - au 13 - 15 rue des Fêtes : ouvrage sous la parcelle pour les eaux de l'hôpital St-Louis, classé MH -6 février 2006

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques déblais viendront ajuster le nivellement du projet.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques remblais viendront ajuster le nivellement du projet. Les nouveaux revêtements mis en oeuvre, le cas échéant, privilégieront le recours aux matériaux de réemploi.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace central de la place sera libéré du stationnement pour de nouveaux usages, l'aménagement prévoit de nouveaux espaces végétalisés (jardinières, plantations). L'espace dédié à la circulation automobile sur les voies autour de la place sera réduit au profit des cyclistes et des piétons. De nouvelles plantations d'arbres seront réalisées rue Henri Ribière.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place des Fêtes est située en dehors de la zone des anciennes carrières connues, et en dehors du périmètre de dissolution du gypse. La place ne se situe pas dans une zone à risque du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Paris.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier sera conduit avec l'assistance d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier respectera les prescriptions de l'arrêté du Préfet de Police du 29 octobre 2001 qui définit les horaires à respecter pour les travaux bruyants. L'apaisement de la circulation réduira les nuisances sonores dues à la circulation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'éclairage respectera les objectifs du plan Climat de Paris et du plan biodiversité de Paris qui ont pour objectifs de diminuer la consommation énergétique de 30% entre 2004 et 2020, de minimiser les pollutions lumineuses et limiter l'impact de l'éclairage public sur les espèces vivantes.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des prescriptions photométriques sont définies selon l'usage de la voie ; - la puissance lumineuse moyenne des luminaires est réduite ; - l'efficacité du faisceau lumineux est optimisée par orientation adéquate (éclairage de la cible visée et non du ciel et en généralisant l'usage de réflecteurs supprimant les émissions lumineuses au-dessus de l'horizon) ; - la durée d'éclairage a été réduite notamment grâce à l'installation de capteurs ; - l'intensité lumineuse dans les espaces verts a été réduite ou supprimée sur certaines plages horaires.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie et paysager. L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis. Les ayants droit de Bernard Huet à l'origine de l'aménagement des années 1990 ont été consultés, et ont accepté la suppression de l'obélisque, encore appelé la pyramide, suite à la forte demande des riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement contribuera à rééquilibrer les usages de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes en apaisant la circulation automobile sur les voies de l'anneau et en libérant le coeur de place pour de nouveaux usages.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet d'aménagement de la place des Fêtes applique des actions validées aux échelles parisienne et régionale :

- plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 (axe n°5) adopté en septembre 2015 et en cours d'actualisation ;
- plan climat énergie de Paris adopté en 2012 par le Conseil de Paris ;
- plan de protection de l'atmosphère d'Ile de France, en date de 2013 et en cours de révision pilotée par la DRIEE ;
- plan biodiversité de Paris adopté par le Conseil de Paris en novembre 2011 et en cours d'actualisation.

Les incidences du projet ne peuvent que bénéficier à la santé humaine puisqu'il allie diminution de la circulation automobile et valorisation des modes actifs, par création de pistes cyclables et d'espaces dédiés aux piétons, et développement de la végétalisation. Il illustre la volonté de réduire la circulation automobile et ses impacts (stationnement) afin de baisser les niveaux sonores et la pollution atmosphérique liées au trafic routier.

Compte tenu de ces éléments, et de la sobriété des aménagements qui seront mis en oeuvre, le projet ne nous apparaît pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>6. Fêtes_ Projet anneau</p> <p>7. Délibération approbation programme Aménagement</p> <p>8. Annexe Délibération Programme détaillé</p> <p>9. Arrêté concertation préalable</p> <p>10. Bilan détaillé concertation</p> <p>11. Fêtes - synthèse diagnostic et objectifs - plaquette séminaire</p> <p>12. Fêtes Diagnostic bruit - pollution</p> <p>13. Fêtes - Mobilité et stationnement</p> <p>14. Fêtes - Activités Basias et ICPE</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **PARIS**

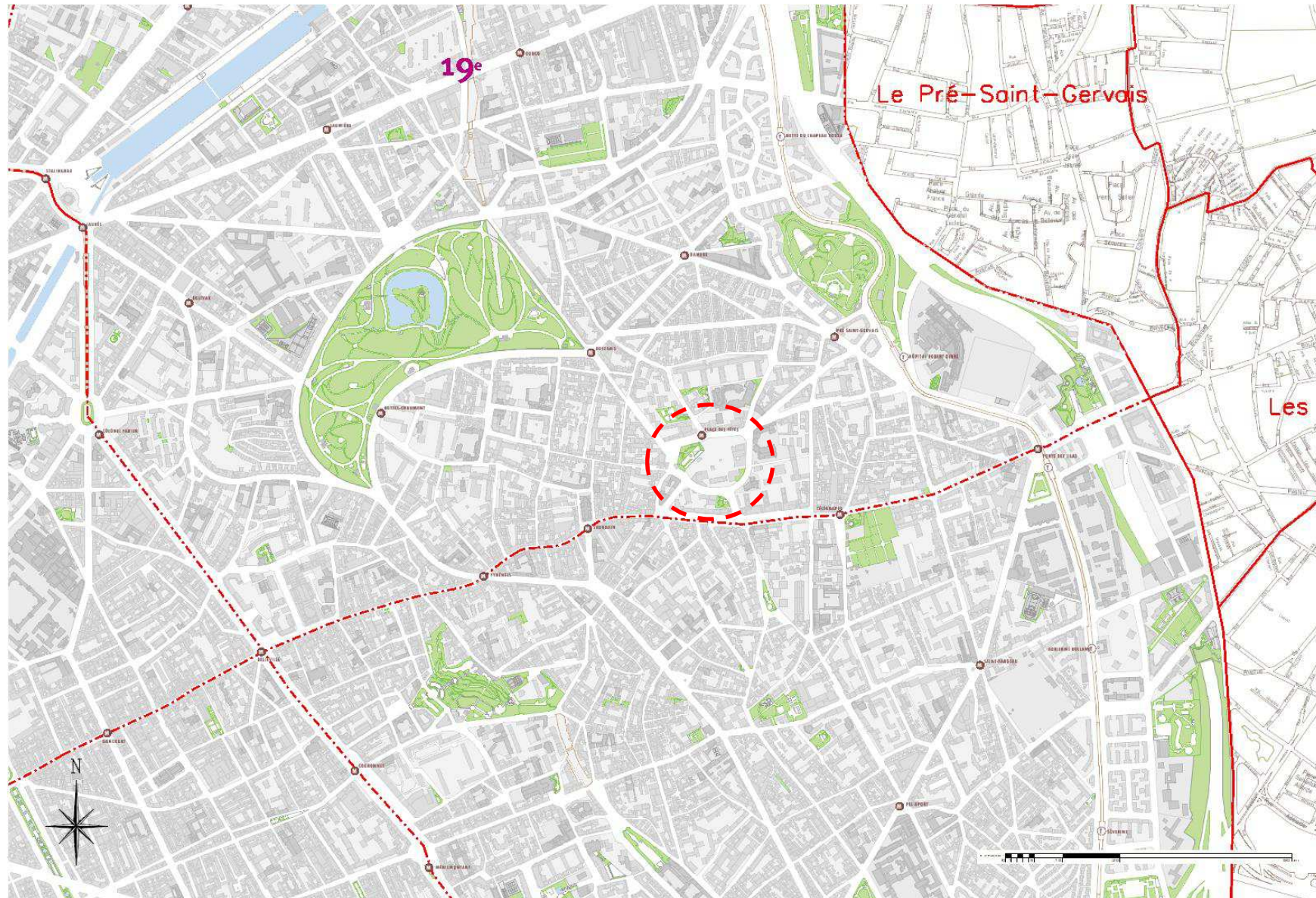
le, **15 juillet 2016**

Signature



Annexe 02 – PLAN DE SITUATION

Ech. : 1/16 000



PLACE DES FETES

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

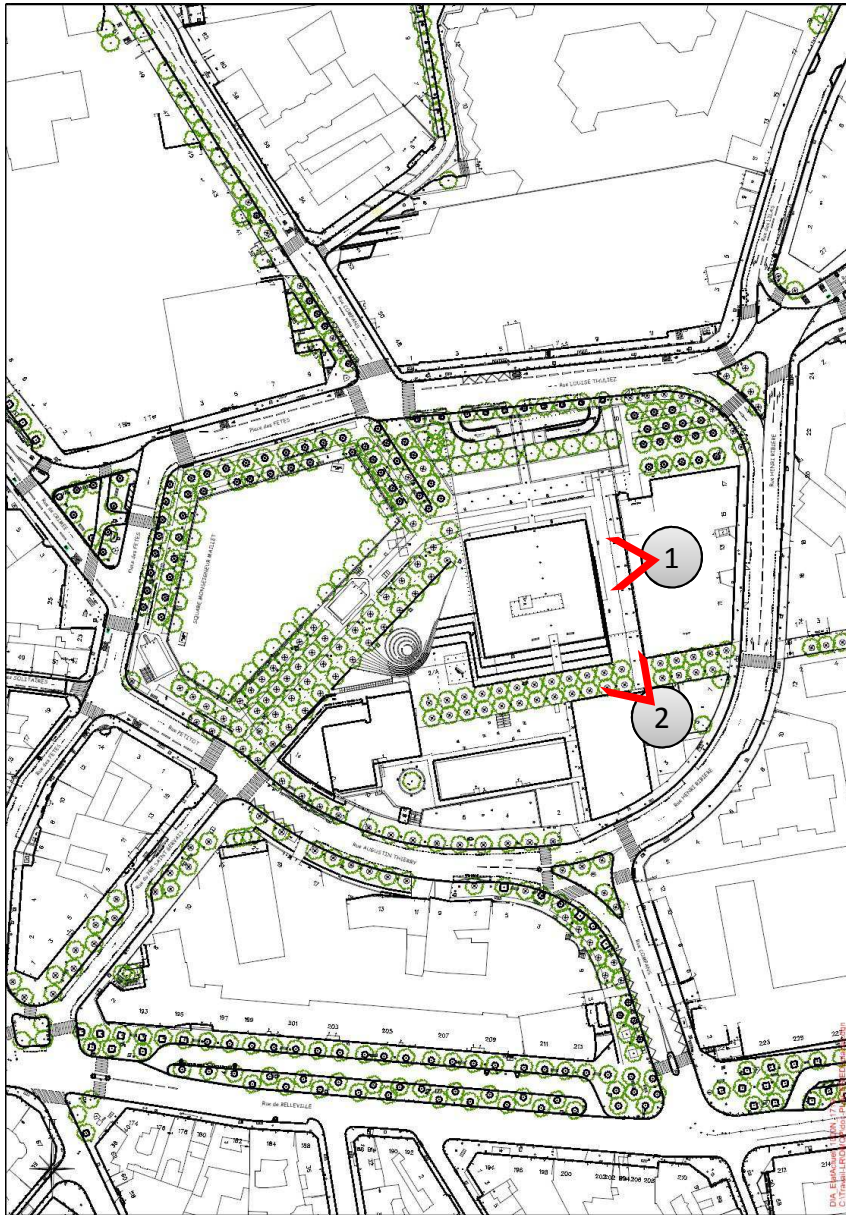
Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



PLACE DES FETES

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



1

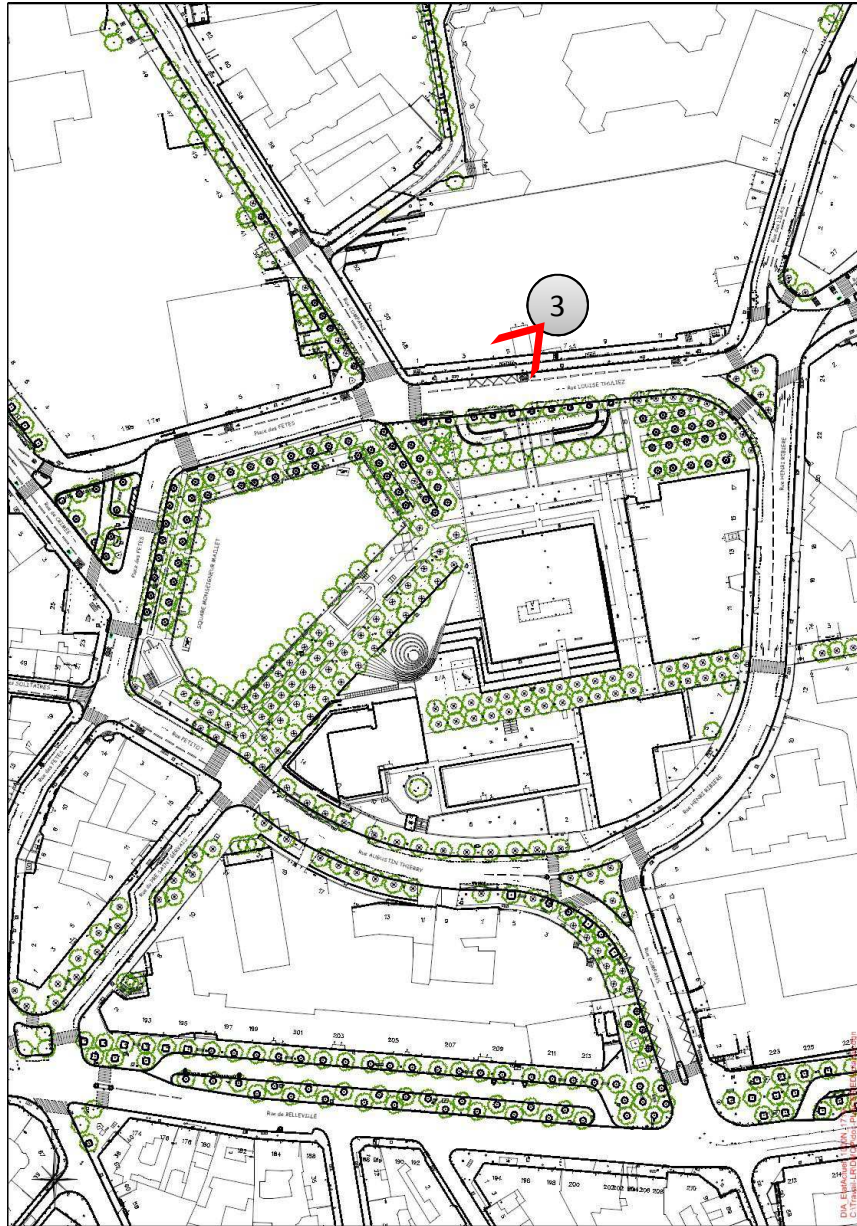
Vue prise depuis un étage haut du 17 rue Henri Ribière - jour de marché
La place est envahie par du stationnement



2

La place est très ensoleillée, elle est perçue très minérale

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



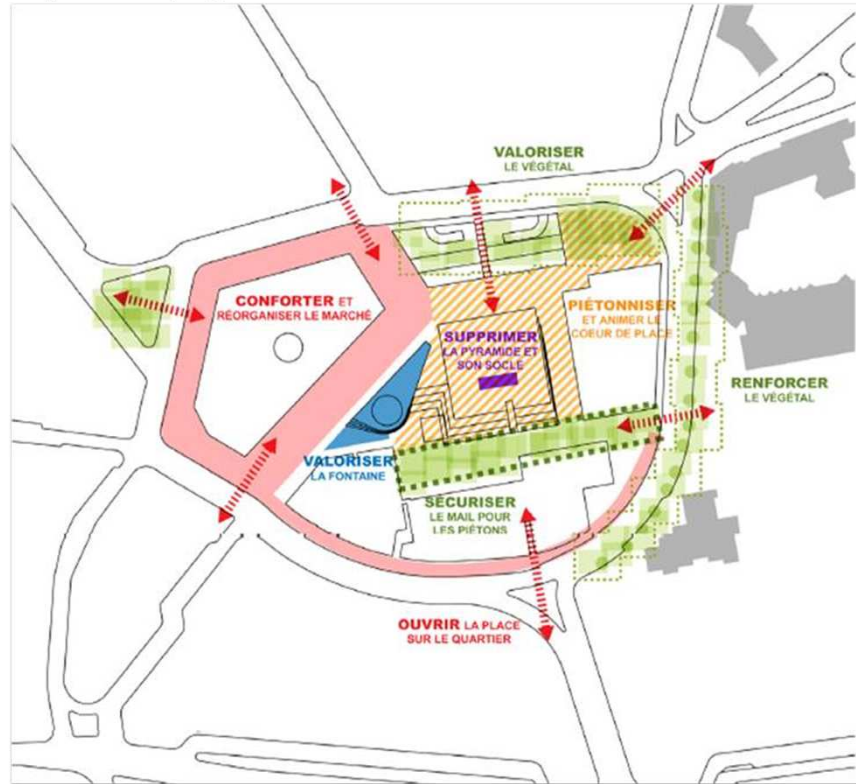
3 Une présence végétale importante avec près de 200 arbres, dont le square Monseigneur Maillet

PLACE DES FÊTES

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 04 – OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs du projet



• OBJECTIFS GÉNÉRAUX

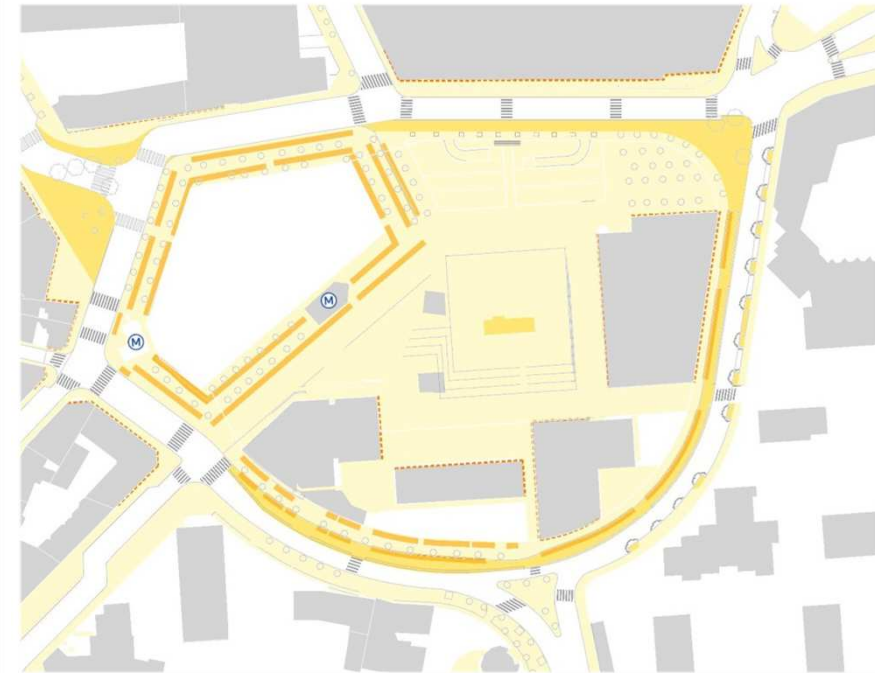
1. Réduire la place de l'automobile
2. Donner plus d'espace aux piétons
3. Sécuriser les cheminements cyclables
4. Diversifier les usages

• OBJECTIFS PARTICULIERS PLACE DES FETES

1. Réorganiser et conforter le marché
2. Réaffirmer le caractère piéton du cœur de place
3. Renforcer la présence du végétal
4. Sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles
5. Valoriser la fontaine

PLACE DES FETES

Scénario retenu



- Trottoirs existants
- Agrandissement des espaces piétons
- Linéaires commerciaux existants

Réorganisation des étals du marché autour du square Monseigneur Maillet et rues Augustin Thierry et Henri Ribière
Réduction de la chaussée circulée à 1 file de circulation + double sens cyclable et maintien du couloir bus existant
Suppression des îlots refuge aux carrefours Crimée et Henri Ribière/ Louise Thuliez
Libération de l'espace central pour de nouveaux usages,
Développement des espaces végétalisés

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 05 – PLAN DES ABORDS



 Périmètre Place des Fêtes

PLACE DES FETES

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 6 – Projet des voies de l’anneau

Etat actuel



Annexe 6 – Projet des voies de l'anneau

Etat projeté

